

N° Entretien (E)	Demandeur	Objet de la demande
<p>E3</p> <p>10 septembre</p> <p>Remise d'une lettre et deux plans</p>	<p>Mme SALOMIA</p> <p>M. DUVERGER</p> <p>Parcelles 210 et 211</p> <p>PEYRANNE</p>	<p>Retour de la parcelle 211 en zone constructible car projet de vente depuis 2015</p> <p>Suppression de l'espace boisé classé sur la parcelle 210.</p> <p><u>Informations complémentaires</u> : chemin élargi aux frais de la propriétaire, réhabilitation de la conduite d'eau financée par le propriétaire et cédée à la commune pour une intégration dans le domaine public</p> <p>Parcelle concernée par l'emplacement réservé N°6 pour une aire de retournement.</p>

D₃

(2)

Suite a ma demande (toujours, car je ne suis jamais informée de rien)j'ai eu un entretien avec Monsieur Calonge et Monsieur Roa qui m'ont confirmé (Mr Duverger présent) que : si mon terrain devenait inconstructible cela serait bien pour la commune car cela couterait moins cher de racheter cette partie au prix d'un terrain inconstructibleMonsieur Calonge était aussi très étonné de tous mes frais engagés pour ma participation aux travaux sur le chemin de la Peyranne...

Je comprends très bien que la mairie protège son patrimoine forestier et fasse attention aux nouvelles constructions, qu'elle doive rattraper son retard en matière de logements sociaux, mais pas aux dépends de vos administrés vous en conviendrez. D'ailleurs même mon terrain repassant en zone constructible on ne pourrait y construire qu'une maison vu les nouvelles règles à venir. Empêcher a ce que les terrains inconstructibles ne le deviennent pourquoi pas mais je ne comprends pas et n'accepte pas que mon terrain **constructible** encore ce jour ne le soit plus surtout après les frais engagés par moi a la demande de la mairie de Sollies Toucas(voir plus loin).

Etant veuve sans revenus avec une demi pension et n'ayant que ce terrain pour m'aider et entretenir ma propriété et celle de mon mari Mr Pascal qui est devenue mienne a son décès je suis très dépendante pour la vente de ce terrain qui seule peut m'aider a faire face a toutes ces charges .

je tiens aussi a vous préciser que, d'autant plus a la dernière modification du PLU en 2008 il y avait eu le même problème et sans mon intervention et celle du commissaire enquêteur qui a logiquement appuyé ma requête cela aurait passé sans que je ne sois informée de rien .Tant et si bien qu'en avril 2009 la mairie a rectifié le PLU remettant mon terrain constructible (docs a l'appui)

Le pire, vous ne le savez peut être pas c'est qu'en 2005 pour conserver mon terrain constructible La Mairie de Sollies Toucas m'a obligé de faire réaliser l'élargissement du chemin de la Peyranne a 4 mètres du camping jusqu'à l'aire de retournement prévue et le changement et renouvellement complet de la canalisation d'eau en PEHD diamètre 125, tout cela a mes frais exclusifs (la somme est très importante (docs a l'appui) et rétrocédés gratuitement a la mairie (bien sur j'ai conservé tous les documents) .Travaux réalisés par la SASSERS , sur tout le chemin jusqu'au camping, j'ai même du payer le maillage !!! au service des eaux.

Vous comprendrez donc ma détermination a faire valoir mes droits et mes intérêts dans ce dossier et par la présente d'obtenir un rendez vous avec vous Monsieur le Maire comme j'ai pu en avoir avec votre prédécesseur le regretté Monsieur Menu, pour vous expliquer réellement mon désarroi et de trouver une éventuelle solution a ce dossier, tout ceci avant la venue du commissaire enquêteur a qui bien entendu je ferais part (dossier a l'appui) de la même demande légitime me concernant, ne m'excluant pas la possibilité d'un recours dans le cas d'une décision défavorable, étant j'en suis convaincue dans mon bon droit.

Les frais que j'ai engagé sont importants, la parole des élus aussi est importante car ils m'ont bien dit que mon terrain serait a vendre **constructible** après les travaux d'élargissement . Je ne sais pas qui a procédé a cette modification en ma défaveur , ce ne sont ni Monsieur Calonge ni Monsieur Roa qui étaient bien au fait de mon dossier et qui m'en auraient parlé , ne pensez vous pas ?

Dans l'espoir d'une réponse a ce courrier et d'un rendez vous avec vous Monsieur le Maire de Sollies Toucas
Je vous prie de recevoir mes respectueuses salutations

Madame SALOMIA DUVERGER Anisoara

PJ : courrier mairie 2016

: Travaux chemin peyranne

: Retrocession conduite

: Modif PLU 2009

: Courrier notaire projet vente terrain 2016

: Plan

210
211

Propriété de M^{me} Salomia Anisoara⁽⁴⁾
Projet PLU 2018 - (erreur de tracé) D₃



Projet de retournement
sur ma parcelle 211.

M^{me} Salomia Anisoara

210/211

Propriété de M^{me} Salomia Amisoara
Constructible avant projet PLU 2018 fait
par erreur par Marie Solliès Toucas.

5
D3



← Projet aire de retournement
sur ma parcelle 211

Salomia
M^{me} Salomia Amisoara